



# DEMANDE D'INSCRIPTION

## *Étudiants belges, UE et assimilés*

# DOCUMENTS À FOURNIR



Une copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport, en ordre de validité



Une photo d'identité récente



Le titre d'accès à l'enseignement supérieur

### → EN CAS D'ÉTUDES SECONDAIRES EFFECTUÉES EN BELGIQUE :



en 2025 :

- La copie de la formule provisoire originale du CESS



avant 2025 :

- La copie du CESS définitif

## → EN CAS D'ÉTUDES SECONDAIRES NON-EFFECTUÉES EN BELGIQUE :



- La copie du titre de l'enseignement secondaire obtenu (baccalauréat,...). A défaut, une attestation de non-délivrance du Baccalauréat valable pour l'année 2025-2026.
- La copie du relevé de notes du Baccalauréat
- La copie de l'équivalence définitive (ou dans certains cas provisoire) de ce titre du secondaire délivré par le service des équivalences de la FWB, valable au 14 septembre 2025.

*Si la demande est en cours : fournir la preuve de l'introduction de la demande d'équivalence (preuve de réception d'un dossier par la FWB dans les délais (avant le 15 juillet 2025) et preuve du paiement des frais).*



## UNIQUEMENT si je veux m'inscrire en Infirmier responsable de soins généraux ou en Sage-Femme



Un extrait de casier judiciaire (modèle 2 si délivré en Belgique), datant de moins de 3 mois avant la date d'inscription.



Un certificat d'aptitude physique à la profession.



## UNIQUEMENT si mon titre d'accès à l'enseignement supérieur est antérieur à 2025 :

La justification du parcours antérieur depuis l'obtention du titre d'accès et maximum depuis l'obtention du CESS, sauf interruption d'études de 5 ans (à démontrer) :

## EN CAS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES :



Relevés de notes (diplôme si obtenu)



Un document attestant que l'étudiant a apuré toutes ses dettes à l'égard du dernier établissement d'enseignement supérieur en Communauté française fréquenté

## POUR TOUTES AUTRES ACTIVITÉS NON - ACADÉMIQUES :

### Activité non académique

### Documents à fournir

#### TRAVAIL SALARIÉ

- Tout document probant : attestation de l'employeur, contrat, fiches de paie, C4...
- Dans l'impossibilité d'obtenir une attestation et en cas de travail à mi-temps ou moins : déclaration sur l'honneur.

#### TRAVAIL INDÉPENDANT

- Déclaration sur l'honneur accompagnée de tout document probant : cotisations sociales INASTI, status de la société, n° BCE, etc...

#### CHÔMAGE, STAGE D'INSERTION, CPAS

- Document probant de l'ONEM, du FOREM, ACTIRIS, ... ou du CPAS

#### PROBLÈMES DE SANTÉ, MALADIE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

- Attestation de la mutuelle, certificat médical (respect de la vie privée : ne pas mentionner le type de pathologie).

## CONGÉ DE MATERNITÉ/PARENTAL

- Attestation de la mutuelle.
- En cas de prolongation volontaire : déclaration sur l'honneur

## SÉJOUR À L'ÉTRANGER

- Passeport ou visa.
- Voyage linguistique : attestation de l'organisme compétent (EF, WEP, etc...).
- À défaut, déclaration sur l'honneur.

## BÉNÉVOLAT/ONG/ASBL...

- Attestation de l'organisme ou déclaration sur l'honneur.

## ANNÉE(S) SABBATIQUE(S)

- Déclaration sur l'honneur



**Après validation de votre inscription dans le département des sciences de la santé publique et de la motricité, il vous sera demandé :**



Les résultats complets d'une prise de sang (résultats postérieurs au 01/06/2025) reprenant l'étude de l'immunité en ce qui concerne :

- la rubéole : dosage des IgM et IgG
- l'hépatite B : dosage des Ag HBs, Ac HBc et Ac HBs

vous seront demandés par le médecin du travail lors de l'examen médical obligatoire auquel vous serez convoqué-e.

Ils ne doivent pas être remis au secrétariat lors de votre inscription.